

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 10 +

1 pouvoir

Séance du 5 septembre 2008

L'an deux mil huit, et le cinq septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles - DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - OLIVAIN Joseph - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Excusé : Pierre HENO qui a donné pouvoir à Joseph OLIVAIN

Secrétaire : Ginny ROSSITER

REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE SAINT-ODILON :

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de nommer au sein du Conseil Municipal, une personne pour représenter la Commune de SAINT-ILPIZE à la SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE SAINT-ODILON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme avec 10 voix pour, et une abstention, Madame Anne HAZEBAERT, déléguée de la Commune de SAINT-ILPIZE, à cette société.

Copie certifiée conforme

Le Maire

